

# Liste des délibérations prises en Bureau Communautaire du 9 décembre 2014

## DELIBERATION N° 20141209 01

**Objet : Avenants de prolongation de délai dans le cadre de l'uniformisation et de l'optimisation des marchés aux déchèteries, aux collectes en porte à porte, aux collectes en apport volontaire, et au traitement.**

Dans le cadre de sa compétence « gestion des ordures ménagères », la Communauté de Communes a passé un certain nombre de marchés nécessaires au bon fonctionnement du service de gestion des déchets.

Considérant que ces marchés sont répartis comme suit :

- Marché lié au traitement des déchets issus de la collecte sélective
- Marché lié au traitement des déchets issus du point propre à PORCHEUX
- Marché lié au traitement des déchets issus de la déchèterie à Liancourt St Pierre
- Marché lié à la location de bennes au point propre à Porcheux
- Marché lié à la location de bennes à la déchèterie à Liancourt St Pierre
- Marché lié au traitement des ordures ménagères et encombrants issus des collectes en porte à porte
- Marché de collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles, des encombrants, des sélectifs et en apport volontaire du verre

Le Président explique que l'ensemble de ces marchés ont été organisés à l'époque suivant leurs dates de fin, et que dès lors, il n'y a aucune cohérence entre eux.

Le Président précise qu'en uniformisant certains marchés, la Collectivité peut espérer engendrer des économies d'échelle, notamment en mutualisant les marchés concernant le point propre et la déchèterie.

Le Président explique de plus, qu'il est opportun de connaître les exutoires de chaque déchet (marché de traitement) avant de lancer un marché de collecte.

De plus, la Communauté de Communes est actuellement en réflexion quant au mode de tri des matériaux valorisables, dont le traitement ne sera défini qu'à l'issue de la connaissance de l'exutoire de traitement.

Considérant au vu de ces arguments, que certains marchés vont donc devoir être prolongés de façon exceptionnelle.

Le Président propose donc de lancer les prochains marchés comme suit :

- Regrouper le marché de traitement pour le point propre de Porcheux en même temps que celui de la déchèterie à Liancourt St Pierre
- Regrouper en un même marché la location des bennes pour le point propre de Porcheux et la déchèterie à Liancourt St Pierre
  - o Ainsi, le marché de traitement conjoint et de gestion/rotations de bennes conjoint débiteront le 30 juin 2015, soit une prolongation pour ces marchés en cours à Liancourt St Pierre de 5 mois
  - o Le marché de traitement des ordures ménagères résiduelles issues de la collecte débutera le 30 novembre 2015 (comme prévu initialement)
  - o Le marché de tri des matériaux valorisables débutera le 30 novembre 2015 (afin d'avoir une cohérence dans le traitement), soit une prolongation de 8 mois et 26 jours
  - o Le marché de collecte débutera le 30 novembre 2015 (les dates d'exutoires étant donc connues à la date du marché), soit une prolongation du marché initial de 8 mois.

Vu la CAO qui s'est tenue le 9 décembre 2014 à 16 h donnant un avis favorable à la prolongation de délai de l'ensemble des marchés sus-cités.

Le Bureau Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité.

AUTORISE le Président à modifier par voie d'avenant la date de fin des marchés de sus-cités afin de connaître les exutoires des marchés de collecte pour la passation de ces derniers, et espérer atteindre des économies d'échelle.

DIT que les dépenses seront inscrites au budget.

\* \* \*

#### **DELIBERATION N° 20141209\_02**

**Objet : Reversement du fonds de soutien au développement issu de la collecte des TLC (textiles linge de maison et chaussures) via l'entreprise NEXTTEXTILES au profit de l'association CVTA (Chaumont Vexin-Thelle Athlétic)**

Dans le cadre de sa compétence « gestion des ordures ménagères », et notamment dans le cadre de la convention signée avec la société NEXTTEXTILES pour la collecte et le traitement des textiles, linges de maison, et chaussures.

Le Président rappelle qu'une convention a été signée en avril 2013, et qu'au point 4.3, SITA NEXTTEXTILES s'engage à verser 10 €/tonne collectée sur le territoire de la Collectivité au profit d'une association choisie par cette dernière.

Le Président précise qu'afin d'aider le nouveau club d'athlétisme du Vexin-Thelle à s'installer, cette subvention serait allouée au CVTA (Chaumont Vexin-Thelle Athlétic).

Considérant que le versement porte sur le reliquat de l'année 2013, ainsi que sur toute l'année 2014.

Considérant que l'ensemble de ces derniers sont estimés à environ 1 500 €.

Le Bureau Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à demander à l'entreprise NEXTTEXTILES de verser le fonds de soutien au développement durable au titre de 2013 et 2014 au CVTA.

\*\*\*

**DELIBERATION N° 20141209 03**

**Objet : Zone commerciale à Chaumont-en-Vexin : Amortissements VRD**

Monsieur le Président rappelle la délibération prise le 14 juin 2012 concernant la rétrocession des Voiries et Réseaux Divers (VRD) de la zone commerciale à la Ville de Chaumont-en-Vexin à l'euro symbolique.

Le Président explique qu'une vente ou rétrocession à l'euro symbolique est considérée comme une subvention d'équipement.

Monsieur le Président rappelle qu'en application de la nomenclature M14, la Communauté de Communes du Vexin-Thelle a l'obligation de procéder à l'amortissement des subventions d'équipement versées.

Le Président propose d'amortir cette subvention sur 10 ans à compter de l'année 2015.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'amortir la subvention d'équipement sur une durée de 10 ans à compter de 2015.

DIT que les dépenses et les recettes seront inscrites au budget.

\*\*\*

**DELIBERATION N° 20141209 04**

**Objet : Création d'une régie de recettes pour la vente de places de spectacles**

Dans le cadre de sa compétence tourisme et culture,

Monsieur le Président expose la complexité de gestion de trois régies de recettes pour la vente de places de spectacles avec les différents partenaires culturels de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle.

En accord avec la perception, Monsieur le Président propose de dissoudre les trois régies de recettes relatives à :

- La Batoude
- Les Compagnons d'Orphée (Festival du Vexin)
- Le Théâtre du Beauvaisis (Itinérance en Pays de l'Oise)

En remplacement, Monsieur le Président expose la nécessité de créer une régie de recettes pour donner à la personne chargée du service « aménagement du territoire tourisme et culture », les moyens d'encaisser les prestations dues par les personnes accédant aux spectacles en partenariat avec les différents partenaires culturels existants et à venir.

A cette fin, un régisseur et un suppléant seront nommés.

Les modes d'encaissement sont les suivants : numéraire et/ou chèque.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la dissolution des trois régies existantes.
- APPROUVE la création d'une régie de recettes, effective au 1<sup>er</sup> septembre 2015.
- AUTORISE le Président à signer l'acte constitutif de la régie ainsi que l'arrêté de nomination du régisseur et du suppléant.
- DIT que la recette correspondante sera inscrite au budget.

\*\*\*

#### **DELIBERATION N° 20141209\_05**

#### **Objet : Conventions d'utilisation de la plaine des sports du Vexin-Thelle.**

Dans le cadre de sa compétence « sports », et plus particulièrement dans le cadre de la réalisation de la plaine des sports du VEXIN-THELLE.

Le Président rappelle que la plaine des sports du Vexin-Thelle est située le long de la Route Départementale 153 sur la commune de CHAUMONT EN VEXIN, et qu'elle couvre une superficie d'environ 8 hectares.

Pour mémoire le Président rappelle la composition de cette dernière :

- Une zone fermée (appelée ainsi car la nature des infrastructures mises en œuvre nécessite la mise en place de clôtures de protection), comprenant un bâtiment, des tribunes, des vestiaires, un parking, un terrain d'honneur en gazon naturel et son éclairage sportif, une piste d'athlétisme en revêtement synthétique, un terrain de football en gazon synthétique, une aire de tir à l'arc...
- Une zone ouverte (nommée ainsi car elle comprend les infrastructures laissées à la libre utilisation des usagers), composée d'un parking public et d'une plaine de jeux en gazon naturel éclairés
- Une zone ludique (correspondant à l'espace privilégié créé pour les jeunes du territoire) comprenant un terrain multisports, une aire de skate/roller parc, un plateau sportif, un city stade.

Le Président précise que pour une utilisation optimale de la plaine des sports, il convient de signer des conventions d'utilisation de cette dernière définissant les droits et devoirs de chacun.

Considérant que les utilisateurs de la plaine des sports (notamment pour la partie fermée) sont (liste non exhaustive) :

- Le CVTA « Chaumont Vexin-Thelle Athlétic » : Athlétisme
- Le club sportif chaumontois : Section football
- La Compagnie du Donjon : Tir à l'arc
- L'entente Gisorsienne : Rugby
- Le collège Guy de Maupassant
- Le collège Saint Exupéry
- Club de football de Trie Château
- Les écoles maternelles et primaires
- Le Centre Social Rural

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer toutes les conventions utiles à l'utilisation de la plaine des sports du Vexin-Thelle.

\*\*\*

**DELIBERATION N° 20141209\_06**

**Objet : Plaine des Sports : avenants en plus-values**

Dans le cadre de sa compétence « sports » ; et plus particulièrement dans le cadre de la réalisation de la plaine des sports du VEXIN-THELLE,

Conformément à la Commission d'Appel d'Offres du 9 décembre 2014 à 16h00,

Le Président propose de signer les avenants suivants avec les entreprises figurant ci-dessous et selon les éléments financiers ci-dessous :

<b>Entreprise</b>	<b>Avenant N°</b>	<b>Lot N°</b>	<b>Plus-values en euros TTC</b>	<b>% calculé sur le montant initial du marché</b>
SMC2	1	11 – Couvertures des gradins	+ 18 000 €	+ 23.08 %
AXE TP	2	1- Terrassements, VRD, aménagements paysagers, clôtures	+ 59 124,38 €	+ 4.88 %
AXE TP	2	4A- Enduits extérieurs et gradins	+ 94 060.81 €	+ 76.25 %
AXE TP	3	2 - Infrastructures sportives	+ 111 508.31 €	+ 4.04 %
AXE TP	3	3 - Eclairage sportif et public	+ 6 540.48 €	+ 4.76 %

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer les avenants figurant ci-dessus avec les entreprises précitées.

DIT que les dépenses sont inscrites au budget.

\*\*\*

**DELIBERATION N° 20141209 07**

**Objet : SPANC – Demande de mise en non -valeur (factures impayées).**

Dans le cadre de la compétence du Service Public d'Assainissement non Collectif, les techniciens SPANC ont contrôlé plusieurs installations, voir le détail ci-dessous, conformément à la réglementation en vigueur :

Nom du redevable	Commune	Montant	Date de la créance	Motifs de la présentation en non- valeur
RENARDET Jean Marcel	Jaméricourt	75€	05/06/2009	Décédé
VICO Benoit Noé	Bouconvillers	75€	01/12/2011	Poursuite sans effet
LEPRADO Catherine	Fresnes L'Eguillon	100€	22/09/2011	Décédée
JACOB Alain	Trie Château	100€	27/10/2011	Insuffisance actif (non solvable)
ANDRE CONSORT	Reilly	100€	23/11/2012	Dossier succession vacante
TOUATI et ZAKINE Mohamed et Florance	La Houssoye	100 €	20/09/2012	Poursuite sans effet

Toutefois, pour les raisons indiquées ci-dessus, les titres n'ont pas pu être mis en recouvrement.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de mettre en non-valeur les titres suivant pour la somme de 550€.

Nom du redevable	Commune	Montant	Date	Titre / Rôle
RENARDET Jean Marcel	Jaméricourt	75€	05/06/2009	Titre 29
VICO Benoit Noé	Bouconvillers	75€	01/12/2011	Rôle 26-6
LEPRADO Catherine	Fresnes L'Eguillon	100€	22/09/2011	Titre 284
JACOB Alain	Trie Château	100€	27/10/2011	Titre 303
ANDRE CONSORT	Reilly	100€	23/11/2012	Rôle 47-31
TOUATI et ZAKINE Mohamed et Florance	La Houssoye	100 €	20/09/2012	Titre 164

DIT que la dépense est inscrite au budget.

\*\*\*

**DELIBERATION N° 20141209 08**

**Objet : Eau – étude juridico technique de gouvernance : Avenant de prolongation avec  
l'Agence de l'Eau**

Dans le cadre de sa compétence « protection et mise en valeur de l'environnement » ; et plus particulièrement dans le cadre de la définition d'une politique de lutte contre la pollution et pour la protection de la qualité de la ressource en eau dans le cadre d'un contrat territorial signé avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie et les chambres consulaires concernées,

Le Président rappelle l'étude technico économique et juridique de la gouvernance des eaux de surface et des milieux aquatiques sur l'unité hydrographique du bassin versant de l'Epte.

Eu égard aux évolutions réglementaires intervenues en cours d'étude, obligeant ainsi la Communauté de Communes du Vexin-Thelle à travailler en sus sur les objectifs suivants :

- Définition de la GEMAPI (Gestion des Eaux et des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) suite aux évolutions règlementaires,
- Définition de l'intérêt communautaire de chaque structure,
- Définition d'un syndicat opérationnel avec les structures le souhaitant.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer avec l'Agence de l'Eau un avenant de prolongation nécessaire aux compléments d'étude.

SOLLICITE les subventions auprès de l'Agence précitée pour cet avenant.

DIT que les crédits sont inscrits au budget.

\*\*\*

**DELIBERATION N° 20141209\_09**

**Objet : Signature du contrat 2014-2020 dans le cadre des subventions au titre du contrat territorial d'objectifs du Pays Vexin-Sablons-Thelle dans le cadre de la PRAT (Politique Régionale d'Aménagement du Territoire)**

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer le contrat territorial d'objectifs du Pays Vexin-Sablons-Thelle dans le cadre de la PRAT (Politique Régionale d'Aménagement du Territoire) avec le Pays, la Région et les Communauté de Communes des Sablons et du Pays de Thelle pour la contractualisation au titre des années 2014 à 2020.
- AUTORISE le Président à signer tout autre document(s) ou avenant(s) concernant ce contrat PRAT durant sa période de validité.

\*\*\*

**DELIBERATION N° 20141209\_10**

**Objet : Demande de subventions au titre de la PRAT (Politique Régionale d'Aménagement du Territoire) – contrat 2014-2020**

Le Président propose aux élus communautaires les dossiers qu'il convient de présenter à la Région afin de pouvoir solliciter les subventions au titre de la Politique Régionale d'Aménagement du Territoire (PRAT) 2014-2020, à savoir :

Axes stratégiques prioritaires pour le contrat défini par les 3 EPCI (Communautés de Communes du Pays de Thelle, des Sablons et du Vexin-Thelle) :

Accès aux services :

- \* Lieu de vie intergénérationnel à proximité de la Plaine des Sports du Vexin-Thelle (maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes du Vexin-Thelle).
- \* Réalisation de 2 courts de tennis couverts et d'un club house sur la commune de Tourly (maîtrise d'ouvrage : SIVU).

Développement touristique :

- \* Etude portant sur la réalisation d'un diagnostic pour la fédération des acteurs touristiques du territoire et l'élaboration d'une identité touristique de la C.C.V.T (maîtrise d'ouvrage : CCVT).
- \* Aménagement des extérieurs et du moulin au Mesnil Théribus, lieu de vie de Mary Cassatt (maîtrise d'ouvrage : Association « Le Moulin Vert »).
- \* Lieu de résidence pour artistes « la Maison Avron » en partenariat avec le Théâtre du Beauvaisis (maîtrise d'ouvrage : Association « Les Amis de Philippe Avron »).

Mobilité :

- \* Requalification de la gare à Chaumont-en-Vexin : aménagement multimodal, réalisation de parkings (maîtrise d'ouvrage à définir entre la Ville de Chaumont et la CCVT).

Au titre du 4<sup>ème</sup> axe - Urbanisme et habitat durable

- \* Réalisation d'un éco-quartier sur la commune de Fresnes-L'Eguillon (maîtrise d'ouvrage communale).

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à solliciter les subventions auprès du Conseil régional au titre du contrat PRAT 2014-2020, pour les axes indiqués ci-dessus.
- AUTORISE le Président à signer tout document en ce sens.

\*\*\*

**DELIBERATION N° 20141209 11**

**Objet : Modification du tableau des effectifs, création d'un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe (Catégorie C)**

Le Président expose au bureau communautaire qu'il est nécessaire de compléter le tableau des effectifs par le recrutement d'un adjoint administratif (catégorie C) à temps complet (35 heures).

Le Bureau Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CREE un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie C) à temps complet (35 heures) au tableau des effectifs de la Communauté de Communes, à compter de ce jour.

Dit que la dépense correspondante sera inscrite au budget.

\*\*\*

**DELIBERATION N° 20141209 12**

**Objet : Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) à renouveler au 31/12/2014 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Beauvais**

Dans le cadre de sa compétence Action Sociale,

Après avoir présenté le bilan du Contrat Enfance Jeunesse 2<sup>ème</sup> Génération de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle, lors de la Commission Action Sociale du 8 décembre 2014, le Président propose le renouvellement du contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2019 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Beauvais, afin de soutenir les actions Petite Enfance et Adolescents.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de Beauvais le contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2019.

- DIT que les dépenses et recettes seront inscrites au budget.

- SOLLICITE les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales de Beauvais les plus larges possibles.

\*\*\*

**DELIBERATION N° 20141209 13**

**Objet : COLLECTE DE JOUETS AU PROFIT DU SECOURS CATHOLIQUE**

Dans le cadre de sa compétence « gestion des déchets », et plus particulièrement dans le cadre de la gestion de la déchèterie à Liancourt Saint Pierre

Considérant qu'un certain nombre de jouets sont apportés régulièrement sur le site de la déchèterie.

Considérant que la plupart de ces jouets étant en plastique ils se retrouvent déposés dans la benne à DIB sans aucune possibilité de revalorisation matière.

Considérant que la période de Noël est propice à la collecte de jouets

Le Président propose de collecter l'ensemble des jouets (en état de fonctionnement) sur le site de la déchèterie à Liancourt St Pierre, afin que ces derniers soient donnés à l'association du secours catholique au profit d'enfants.

Considérant que la déchèterie ferme ses portes le 22 décembre, le secours catholique prendra à sa charge l'ensemble des jouets collectés avant cette date.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à permettre au secours catholique de venir prendre les jouets collectés à la déchèterie à Liancourt Saint Pierre, et ce, à titre gratuit.

\*\*\*

**DELIBERATION N° 20141209 14**

**Objet : Réseau Transport Electricité (RTE) – Liaison souterraine Remise – Trie-Château**

Dans le cadre de sa compétence « Aménagement de l'Espace » et dans le cadre de la réalisation d'une ligne souterraine à 90 000 volts exploitée en 63 000 volts par Réseau Transport Electricité (RTE), et reliant Remise à Trie-Château.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer la convention avec RTE.

AUTORISE le Président à signer l'acte authentique devant notaire qui régira la présente convention.

DIT que les crédits seront inscrits au budget (compensation attendue d'environ 9 000 €).

\*\*\*

**DELIBERATION N° 20141209 15**

**Objet : Modification du tableau des effectifs, création d'un poste de technicien territorial**

**(Catégorie B)**

Le Président expose au bureau communautaire qu'il est nécessaire de compléter le tableau des effectifs par le recrutement d'un technicien territorial (catégorie B) à temps complet (35 heures).

Le Bureau Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CREE un poste de technicien territorial (catégorie B) à temps complet (35 heures) au tableau des effectifs de la Communauté de Communes, à compter du 1<sup>er</sup> février 2015.

DIT que la dépense correspondante sera inscrite au budget.

\*\*\*

**DELIBERATION N° 20141209 16**

**Objet : Modification du tableau des effectifs, création d'un poste de rédacteur (Catégorie B)**

Le Président expose au bureau communautaire qu'il est nécessaire de compléter le tableau des effectifs par le recrutement d'un rédacteur (catégorie B) à temps complet (35 heures).

Le Bureau Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CREE un poste de rédacteur (catégorie B) à temps complet (35 heures) au tableau des effectifs de la Communauté de Communes, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015.

DIT que la dépense correspondante sera inscrite au budget.

\*\*\*